

Direction : <b>Direction de la Culture, de la citoyenneté, de la vie associative, du sport et de l'événementiel</b>	<b>ENSEIGNANT-E SPECIALISE-E Flûte traversière &amp; COORDONNATEUR - COORDINATRICE du département « musiques classiques »</b>	Cadre d'emplois : PEA ou ATEA Poste ouvert en intercommunalité avec Saint-Fons, temps de travail de 18h (dont 1,5h de coordination de département des musiques classiques à Saint-Fons) à pourvoir sur les deux communes (PEA ou ATEA).
Service : <b>Ecole municipale de musique</b>		

### Missions de :

Placé sous la responsabilité de la direction de l'Ecole municipale de musique, l'enseignant-e s'engage :

- à s'investir vers une dynamique de classe en flûte traversière dans une participation à la vitalité du département « musiques classiques » de l'Ecole municipale de musique en premier lieu,
- à s'impliquer dans un enseignement rigoureux et ouvert à tous les publics et pour tous les niveaux d'élèves actuellement en apprentissage, vers une culture musicale large sur les répertoires adaptés à l'instrument (et sur d'autres instruments, comme le traverso)
- à s'investir dans la visibilité et la proposition culturelle de la flûte traversière au sein du territoire sainfoniard et au-delà
- à participer à la vitalité pédagogique du projet d'établissement et de la politique culturelle de la Ville en s'impliquant dans des actions de diffusion et de création artistique avec les élèves sur le territoire
- à contribuer aux réflexions et aux projets intercommunaux particulièrement avec Feyzin

### Activités

L'Ecole municipale de musique Guy Laurent dispense 20 cours d'instruments différents et une quinzaine de pratiques collectives, le tout articulé autour d'enseignements de formation musicale.

Adossée à l'activité des cours, elle pilote une programmation culturelle dans les esthétiques jazz et classiques, avec le Saint-Fons Jazz (25 ans en 2025) et les SainFFoniales. L'Ecole de musique fait partie du réseau des Portes du Sud avec Vénissieux, Corbas et Feyzin, avec qui un rapprochement intercommunal plus poussé permet de renforcer des coopérations pédagogiques et artistiques dans les trois départements (classiques/musiques écrites, Jazz – Musiques actuelles et Musique à l'Ecole »).

### Enseignement spécialisé de la flûte traversière

- Assurer l'enseignement spécialisé de la flûte traversière et proposer l'ouverture à d'autres instruments pour les élèves actuels (tous âges), avec les enjeux pédagogiques de perfectionnement des qualités techniques d'exécution, d'interprétation et de création chez les élèves et de transmission de gestes artistiques (corps, instrument) dans le cadre d'une pédagogie adaptée et actualisée, en individuel et en groupe
- Eveiller ou encourager la culture musicale dans un panorama large des répertoires adaptés pour cet instrument
- S'investir dans la dynamique de classe par des temps de valorisation, de découverte, de jeu avec les élèves pendant les différents temps forts à l'Ecole de musique (auditions, semaine portes ouvertes, p'tits concerts à la médiathèque ou dans d'autres lieux...)
- S'impliquer et/ou impliquer les élèves dans les projets de la structure et les événements de la saison musicale
- Accompagner les élèves en vue et pendant les auditions
- Suivre l'organisation générale des pratiques collectives spécialisées (organisation, transmission d'information, réalisation de bilans...)

### Suivi de la scolarité des élèves

- Etre l'interlocuteur privilégié des parents des élèves pour la scolarité de leurs enfants et leur transmettre les informations (cours, projets, activités de la structure)
- Conseiller et accompagner les élèves dans leur orientation artistique, en lien avec leurs familles
- Concevoir et organiser les liens entre apprentissages techniques et développement de la créativité dans une démarche de formation de l'élève
- S'informer et se former sur l'actualité des pratiques pédagogiques liées à l'enseignement artistique, ainsi qu'à son contexte
- Inscrire son activité dans le projet d'établissement de la structure

La poursuite d'une ou de pratiques artistiques personnelles est fortement demandée.

## **Co-coordination du département des musiques classiques (1.5h/semaine, en binôme) au sein de l'intercommunalité Feyzin – Saint-Fons**

- Animer les réflexions pédagogiques au sein de l'équipe du département des musiques classiques (ajustements pédagogiques en lien avec les besoins des élèves et la réalité du territoire, besoins de formations communes, suivi général des projets artistiques pilotés par les enseignants concernés pour s'assurer du bon déroulement...) – 1 temps de travail « pédagogie » en début d'année + échanges individuels + un autre temps de travail en fin d'année scolaire
- Rendre compte des propositions du département et proposer des pistes d'évolution à validation de la direction, en concertation avec les coordinatrices et coordonnateurs des départements, et dans le cadre du projet d'établissement (création d'un « tronc commun » dans le répertoire des élèves, pour favoriser l'évaluation pédagogique et ouvrir une transversalité pédagogique avec les autres départements, notamment jazz ; proposer des évolutions du répertoire...)
- Connaître l'état de la scolarité des élèves du département, et savoir alerter la référente scolarité et la direction, en application du règlement intérieur en vigueur
- Avec l'implication des professeurs concernés, piloter l'organisation et la conduite de jurys de passages de cycle et d'auditions de fin d'année dans l'établissement, ainsi que participer aux délibérations du département des musiques classiques pour les rendus de décision aux élèves (participation des élèves à 1 audition dans l'année et/ou à un projet fort, échanges avec l'ensemble de l'équipe pédagogique...)
- Participation aux instances collégiales des coordinations de départements entre Feyzin et Saint-Fons, dans le cadre d'une méthodologie de réflexion intercommunale (à partir de septembre 2023 – 1 réunion/trimestre)
- Etre l'interlocuteur-interlocutrice privilégiée de la direction pour la transmission d'informations, de décisions, et pour le suivi de projets à l'attention du « responsable des projets artistiques » de la structure (notamment pour les besoins de communication)

### **Compétences requises**

#### **Savoirs :**

- Pratique instrumentale et musicale de haut niveau (CA)
- Bonne connaissance des techniques d'animation et de pédagogie de groupe
- Bonnes capacités d'évaluation des élèves
- Veille et analyse sur l'évolution des pratiques pédagogiques et artistiques appliquées au contexte territorial
- La polyvalence de genres et répertoires, ainsi que dans la pratique instrumentale (par exemple traverso) est très fortement recherchée.

#### **Connaissances :**

- Environnement territorial (connaissances générales, actualités, connaissances précises sur l'organisation de la collectivité et des services municipaux)
- Règles et enjeux de l'enseignement artistique spécialisé (accueil d'élèves en situation de handicaps, connaissance des enjeux de l'égalité femmes – hommes dans l'enseignement artistique...)

#### **Savoir-être :**

- Excellente communication orale
- Forte appétence pour le travail d'équipe
- Bonne pédagogie de groupe et individuelle
- Implication sur les projets au sein et hors du conservatoire
- Appétence à jouer avec les collègues musiciens et musiciennes
- Rigueur, autonomie et réactivité
- Capacité à rendre compte
- Bienveillance, diplomatie et écoute

### **Positionnement**

#### **Liens hiérarchiques :**

Directrice de l'établissement

Direction de la culture, du sport, de la vie associative et de la citoyenneté

#### **Liens fonctionnels :**

Autres coordonnateur et coordinatrices des départements

Equipe pédagogique et coordinations des départements de l'Ecole municipale de musique de Feyzin

Equipes pédagogiques, plus spécifiquement le département des musiques classiques

Services municipaux dont structures culturelles.

#### **Conditions d'exercice**

**Lieu de travail :** Ecole municipale de musique de Saint-Fons et Ecole municipale de musique de Feyzin. **Déplacements fréquents. Horaires :** Lundi après-midi / soir, mercredi journée.

**Particularités (contraintes/difficultés ou autres...) :** Disponibilités régulières en soirée. Tickets restaurants. Poste ouvert en intercommunalité Saint-Fons et Feyzin, temps de travail 18h à pourvoir sur les deux communes.

